

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2013

STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1410)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE22

présenté par

M. Tardy

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 26, après le mot :

« unique »,

insérer les mots :

« efficace et de qualité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne faudrait pas que la volonté d'aller vite préside à la création de ce guichet unique, au détriment de son efficacité et de sa qualité.